

Compte-rendu sommaire

vosre contact : Emmanuel CATTIAU
tél : 01 64 10 18 32
courriel : secretariat.general@savigny-le-temple.fr

Objet : Conseil municipal du 12 avril 2021

Légalement convoqué le 6 avril 2021, le Conseil municipal s'est réuni le lundi 12 avril 2021 à 18h00 à l'Espace Prévert sous la présidence de Mme Marie-Line PICHERY, Maire et sous la présidence de M. Jacques GAUDIN, Adjoint au maire (pour le vote des comptes administratifs).

Étaient présents : 22 élus (délibérations n° CM_21_022 et n° CM_21_030 à n° CM_21_034)

23 élus

24 élus (à compter de la délibération n° CM_21_040)

Mme PICHERY (sauf pour les délibérations n° CM_21_030 à n° CM_21_034), M. GAUDIN, Mme BISSONNIER, M. M'PENDJA, Mme BOULAY, M. COTTY, M. SUBIRADA, Mme BENSALÉM, M. BRIARD, Mme GABAY, M. CANNENPASSE-RIFFARD, Mme FLADIN, M. EL BOUANANI (sauf pour la délibération n° CM_21_022), Mme MAGNY, M. BOUDA, Mme MASSANGA, M. AUBERT, M. EL BORJE, Mme BOUSEKSOU, Mme DOMBA, Mme CHESNAIS (à compter de la délibération n° CM_21_040), Mme POUPARD, M. LAKHAL

formant la majorité des membres en exercice.

Avaient donné pouvoir : 6 élus (pour les délibérations n° CM_21_030 à n° CM_21_034)

8 élus

7 élus (jusqu'à la délibération n° CM_21_039)

Mme DELACOURT à M. COTTY

Mme ARNAULT à M. GAUDIN

M. FRIKART à Mme MAGNY

M. CONQ à M. BRIARD

M. GACEM à Mme PICHERY (sauf pour les délibérations n° CM_21_030 à n° CM_21_034)

Mme MOUCHRIT à Mme PICHERY (sauf pour les délibérations n° CM_21_030 à n° CM_21_034)

Mme CHESNAIS à M. SUBIRADA (jusqu'à la délibération n° CM_21_039)

M. PIET à Mme POUPARD

Étaient absents : 7 élus (pour les votes des comptes administratifs)

4 élus

5 élus (pour la délibération n° CM_21_022)

M. FRANCES, Mme TARRASSE, M. POLLET, M. EL GAIED

Mme PICHERY (conformément à l'article L2121-14 du cgct), M. GACEM, Mme MOUCHRIT

M. EL BOUANANI est désigné comme secrétaire de séance.

Hôtel de ville

1/ Projets de délibération

Le Conseil municipal entame l'examen des projets de délibération :

1. **Élection d'un président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020 (délibération n° CM_21_019)**

Sur proposition du maire,
Après un vote à mains levées, à l'unanimité

- **Décide** de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du président de séance pour les votes des comptes administratifs 2020 ;

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** Jacques Gaudin Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020.

2. **Adhésion au Centre Hubertine Auclert (délibération n° CM_21_020)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'adhésion de la Ville de Savigny-le-Temple au Centre Hubertine Auclert, situé au 2 rue Simone Veil à Saint-Ouen-sur-Seine, afin de devenir membre du réseau « Territoires franciliens pour l'égalité ! », de bénéficier de son expertise et de ses ressources pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- **Autorise** le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au Centre Hubertine Auclert ;
- **Dit** que le montant annuel de l'adhésion de 1 500 € sera inscrit au budget 2021.

3. **Approbation des règlements intérieurs des équipements d'accueil du jeune enfant - crèches collective et familiale et multi-accueils - année 2021 (délibération n° CM_21_021)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les modifications des règlements intérieurs de l'ensemble des équipements d'accueil du jeune enfant présents sur la Ville pour la rentrée 2021;
- **Autorise** le maire à signer les règlements.

4. **Conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et- Marne pour les accueils de loisirs et les accueils jeunesse (délibération n° CM_21_022)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** les termes de la convention d'objectifs et de financement pour les prestations de service accueil de loisirs « Périscolaire » ;
- **Approuve** les termes de la convention d'objectifs et de financement pour les prestations de service accueil de loisirs « Extrascolaire »
- **Autorise** le maire à signer les présentes conventions et les actes se rapportant au fonctionnement des accueils de loisirs et les accueils adolescents.

5. **Délégation de Service Public pour le marché communal alimentaire : avenant de prolongation (délibération n° CM_21_023)**

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la prolongation du contrat de Délégation de Service Public relative au marché alimentaire communal pour une durée de 18 mois ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant n°1 de prolongation portant la fin d'exécution de la Délégation de Service Public au 31 décembre 2022.

6. Déclaration sans suite pour cause d'infructuosité de la concession de services pour le mobilier urbain (délibération n° CM_21_024)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Déclare** sans suite, pour cause d'infructuosité, la procédure de mise en concurrence de la concession de services pour la mise à disposition, l'entretien, la maintenance, la réparation et l'exploitation de mobilier urbain d'affichage et des abris voyageur publiée en octobre 2020.

7. Autorisation de lancement et choix de la procédure de concession de services pour le mobilier urbain et l'affichage publicitaire (délibération n° CM_21_025)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Décide** d'adopter le principe de la concession pour la mise à disposition, l'entretien, la maintenance, la réparation et l'exploitation commerciale du mobilier urbain et de l'affichage publicitaire sur le territoire de la Ville ;
- **Décide** de retenir pour le contrat une durée de 12 ans ;
- **Décide** d'approuver le rapport annexé présentant les caractéristiques des prestations que devra assurer le concessionnaire ;
- **Décide** d'autoriser le maire à lancer la procédure et à satisfaire aux exigences de publicité et de mise en concurrence pour cette concession et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre du projet.

8. Mise à disposition de personnel communal : convention Ville - La Compagnie du Lac (délibération n° CM_21_026)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
1 pas de participation au vote : M. BOUDA

- **Approuve** la convention de mise à disposition partielle de Mme Esther Affram ;
- **Prend** acte que la ville recouvrera auprès de l'Association La Compagnie du Lac l'intégralité du traitement et des charges afférentes à la rémunération de Mme Esther Affram ;
- **Autorise** le maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour 2021 et 2022, en dépenses et en recettes.

9. Approbation du compte de gestion du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire du Trésorier principal pour 2020 (délibération n° CM_21_027)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Statue** sur l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2020 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la Ville ;
- **Arrête** le détail des masses et le total des soldes en euros figurant au compte de gestion pour le budget annexe du Complexe festif Le Millénaire ;

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
968 385,62 €	968 385,62 €	1 993 625,15 €	1 993 625,15 €	1 825 288,62 €	1 825 288,62 €

- **Arrête** les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire :

	Résultat 2019 après réaffectation		Opérations de l'exercice		Résultat 2020 avant réaffectation	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		54 936,39 €	493 125,22	491 613,85 €		53 425,02 €
Investissement		7 494,49 €	26 486,02 €	16 798,54 €	2 192,99 €	

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. Yves Chancenotte, Trésorier de Savigny-le-Temple, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes conformément au code général des collectivités territoriales.

10. Approbation du Compte de gestion du budget annexe du restaurant administratif du Trésorier principal pour 2020 (délibération n° CM_21_028)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Statue** sur l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2020 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la Ville ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Arrête** le détail des masses et le total des soldes en euros figurant au compte de gestion pour le budget annexe du restaurant administratif;

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
335 813,85 €	335 813,85 €	148 865,34 €	148 865,34 €	400 636,89 €	400 636,89 €

- **Arrête** les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget annexe du restaurant administratif :

	Résultat 2019 après réaffectation		Opérations de l'exercice		Résultat 2020 avant réaffectation	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		9 284,29 €	35 431,59 €	43 492,45 €		17 345,15 €
Investissement		25 285,66 €	0,00 €	2 475,12 €		27 760,78 €

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. Yves Chancenotte, Trésorier de Savigny-le-Temple, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes conformément au code général des collectivités territoriales.

11. Approbation du Compte de gestion du Budget Principal du Trésorier principal pour 2020 (délibération n° CM_21_029)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Statue** sur l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2020 auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la Ville ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **Arrête** le détail des masses et le total des soldes en euros figurant au compte de gestion pour le budget principal ;

Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
196 241 374,98 €	196 241 374,98 €	215 753 495,65 €	215 753 495,65 €	247 323 028,79 €	247 323 028,79 €

- **Arrête** les résultats totaux des différentes sections budgétaires du budget principal :

	Résultat 2019 après réaffectation		Opérations de l'exercice		Résultat 2020 avant réaffectation	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Fonctionnement		1 886 374,54 €	42 817 129,69 €	45 542 148,06 €		4 611 392,91 €
Investissement	673 615,95 €		5 007 109,67 €	8 719 666,40 €		3 038 940,78 €

- **Arrête** les opérations sur le budget principal concernant les comptes des valeurs inactives :

	Balance d'entrée		Opérations de l'exercice		Balance de sortie	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
861 - comptes de position: titres et valeurs en portefeuille	30 798,46 €		11 121,00 €	14 613,00 €	27 306,46 €	
862 - comptes de position: titres et valeurs chez les correspondants	63 852,00 €		500,00 €	22 869,00 €	41 483,00 €	
863 - comptes de prise en charge		94 650,46 €	26 361,00 €	500,00 €		68 789,46 €
	94 650,46 €	94 650,46 €	27 982,00 €	37 982,00 €	68 789,46 €	68 789,46 €

- **Déclare** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par M. Yves Chancenotte, Trésorier de Savigny-le-Temple, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part sauf le règlement et l'apurement par la chambre régionale des comptes conformément au code général des collectivités territoriales.

12. Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire (délibération n° CM_21_030)

Sur proposition du Président de séance,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Statue** sur l'ensemble des opérations budgétaires (mouvements réels et opérations d'ordre) effectuées au cours de l'exercice 2020 ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 ;
- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe du complexe festif Le Millénaire comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2020	26 486,02 €	493 125,22 €	519 611,24 €
Recettes 2020	16 798,54 €	491 613,85 €	508 412,39 €
Résultats de l'exercice 2020	- 9 687,48 €	- 1 511,37 €	- 11 198,85 €
Résultat antérieur reporté	7 494,49 €	54 936,39 €	62 430,88 €
Résultat de clôture 2020	-2 192,99 €	53 425,02 €	51 232,03 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €		0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2020	- 2 192,99 €	53 425,02 €	51 232,03 €

- **Donne acte** au maire de la présentation du Compte administratif 2020 du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire ;
- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau inscrit dans la présente délibération.

13. Approbation du Compte administratif 2020 du budget annexe du restaurant administratif (délibération n° CM_21_031)

Sur proposition du Président de séance,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Statue** sur l'ensemble des opérations budgétaires (mouvements réels et opérations d'ordre) effectuées au cours de l'exercice 2020 ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 ;
- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget annexe du restaurant administratif comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2020	0,00 €	35 431,59 €	35 431,59 €
Recettes 2020	2 475,12 €	43 492,45 €	45 967,57 €
Résultats de l'exercice 2020	2 475,12 €	8 060,86 €	10 535,98 €
Résultat antérieur reporté	25 285,66 €	9 284,29 €	34 569,95 €
Résultat de clôture 2020	27 760,78 €	17 345,15 €	45 105,93 €
Balance des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé de l'exercice 2020	27 760,78 €	17 345,15 €	45 105,93 €

- **Donne acte** au maire de la présentation du Compte administratif 2020 du budget annexe du restaurant administratif ;
- **Constate** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau inscrit dans la présente délibération.

14. Bilan des cessions et acquisitions 2020 (délibération n° CM_21_032)

Sur proposition du Président de séance,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Prend acte** du bilan des cessions et acquisitions immobilières de la Commune pour l'année 2020 ;
- **Précise** que ce bilan est annexé au compte administratif de la commune pour l'année 2020.

15. Approbation du compte administratif 2020 du Budget Principal (délibération n° CM_21_033)

Sur proposition du Président de séance,
Après en avoir délibéré, par :

25 voix pour

3 abstentions : M. PIET, Mme POUPARD, M. LAKHAL

- **Statue** sur l'ensemble des opérations budgétaires (mouvements réels et opérations d'ordre) effectuées au cours de l'exercice 2020 ;
- **Statue** sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 ;

- **Approuve** le compte administratif 2020 du budget principal de la ville comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Total
Dépenses 2020	5 007 109,67 €	42 817 129,69 €	47 824 239,36 €
Recettes 2020	8 719 666,40 €	45 542 148,06 €	54 261 814,46 €
Résultats de l'exercice 2020	3 712 556,73 €	2 725 018,37 €	6 437 575,10 €
Résultat antérieur reporté	- 673 615,95 €	1 886 374,54 €	1 212 758,59 €
Résultat de clôture 2020	3 038 940,78 €	4 611 392,91 €	7 650 333,69 €
Balance des restes à réaliser	- 574 670,45 €		- 574 670,45 €
Résultat cumulé de l'exercice 2020	2 464 270,33 €	4 611 392,91 €	7 075 663,24 €

- **Donne acte** au maire de la présentation du Compte Administratif 2020 du budget principal de la ville ;
- **Constata** pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau du résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;
- **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau inscrit dans la présente délibération.

16. Droit à la formation des élus : débat annuel 2021 (délibération n° CM_21_034)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Vote** le tableau récapitulatif des actions de formation pour l'année 2020.

17. Affectation du résultat 2020 - Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire (délibération n° CM_21_035)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2020 du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire comme suit :
 - section de fonctionnement : résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recettes) : .. 51 232,03 €
 - section d'investissement : résultat d'investissement reporté (compte 001 déficit) : 2 192,99 €
 - part du résultat de fonctionnement affecté en investissement (compte 1068) : 2 192,99 €

18. Affectation du résultat 2020 - Budget annexe du restaurant administratif (délibération n° CM_21_036)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2020 du budget annexe du restaurant administratif comme suit :
 - section de fonctionnement : résultat de fonctionnement reporté (compte 002 recettes) : 17 345,115 €
 - section d'investissement : résultat d'investissement reporté (compte 001 recettes) : 27 760,78 €

19. Affectation du résultat 2020 - Budget principal (délibération n° CM_21_037)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
3 abstentions : M. PIET, Mme POUPARD, M. LAKHAL

- **Affecte** le résultat de l'exercice 2020 du budget principal comme suit :
 - au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement) ... 3 077 364,45 €
 - report à nouveau de fonctionnement au chapitre 002 (recettes) 1 534 028,46 €
 - solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (excédent) ...3 038 940,78 €

20. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe du Complexe festif Le Millénaire (délibération n° CM_21_038)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire pour l'année 2021, selon l'instruction comptable M14, par nature, conformément à la proposition annexée et selon les modalités suivantes :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition d'opérations
 - avec reprise des résultats 2020, après approbation du compte de gestion et du compte administratif conformément à la décision d'affectation prise antérieurement :
 - section de fonctionnement : 605 574,00 € en dépenses et en recettes
 - section d'investissement :
 - en dépenses de l'exercice : 49 112,99 €
 - solde des restes à réaliser (dépenses) : 0,00 €
 - en recettes : 49 112,99 €

21. Vote du budget primitif 2021 - Budget annexe du restaurant administratif (délibération n° CM_21_039)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe du restaurant administratif pour l'année 2021, selon l'instruction comptable M14, par nature, conformément à la proposition annexée et selon les modalités suivantes :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition d'opérations
 - avec reprise des résultats 2020, après approbation du compte de gestion et du compte administratif conformément à la décision d'affectation prise antérieurement :
 - section de fonctionnement : 58 870,00 € en dépenses et en recettes
 - section d'investissement :
 - en dépenses de l'exercice : 30 130,78 €
 - solde des restes à réaliser (dépenses) : 0,00 €
 - en recettes : 30 130,78 €

22. Vote du budget primitif 2021 - Budget Principal (délibération n° CM_21_040)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
3 voix contre : M. PIET, Mme POUPARD, M. LAKHAL

- **Adopte** le budget primitif du budget annexe du Complexe festif Le Millénaire pour l'année 2021, selon l'instruction comptable M14, par nature, conformément à la proposition annexée et selon les modalités suivantes :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans définition d'opérations
 - avec reprise des résultats 2020, après approbation du compte de gestion et du compte administratif conformément à la décision d'affectation prise antérieurement :
 - section de fonctionnement : 43 443 517,46 € en dépenses et en recettes
 - section d'investissement :
 - en dépenses de l'exercice : 11 820 039,00 €
 - solde des restes à réaliser (dépenses) : 574 670,45 €
 - en recettes : 12 396 709,45 €

23. Fixation des taux communaux d'imposition 2021 (délibération n° CM_21_041)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, par :
28 voix pour
3 voix contre : M. PIET, Mme POUPARD, M. LAKHAL

- **Décide** de fixer comme suit les taux d'imposition 2021 (soit le maintien des taux 2020) :
 - taxe foncière sur les propriétés bâties : 65,10 %
(part communale 2020 : 47,10 %, part départementale 2020 : 18%)
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 100,49 %

24. Fixation de la redevance d'occupation du domaine public pour les antennes de télécommunication : précisions (délibération n° CM_21_042)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Fixe** le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public pour les antennes de télécommunication situées sur le territoire communal à 10 200 euros pour l'année 2016 ;
- **Fixe** une indexation à partir de cette date à 2 % chaque année, à compter de la date de signature de la convention, avec l'année 2016 pour référence ;
- **Autorise** le maire à signer la convention, ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Précise** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Ville pour l'année 2021.

25. Convention d'aménagement et de financement des travaux annexes au T Zen 2 place du 19 mars entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune de Savigny-le-Temple (délibération n° CM_21_043)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention entre le Département de Seine-et-Marne et la Commune relative à l'aménagement, au financement et à l'entretien ultérieur des travaux annexes de la place du 19 mars 1962 dans le cadre du projet T Zen 2 Sénart-Melun sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple ;
- **Autorise** le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire, et notamment la convention ;
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

26. Convention d'objectifs avec l'ASPS (délibération n° CM_21_044)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
1 pas de participation au vote : Mme POUPARD

- **Approuve** la convention d'objectifs en faveur de l'association et de ses actions ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2021, en dépenses et en recettes :
 - code fonctionnel : 411
 - chapitre : 40, article 6574

27. Convention d'objectifs avec Savigny Football Club (délibération n° CM_21_045)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la ville et l'association Savigny-le-Temple Football Club ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2021, en dépenses et en recettes :
 - code fonctionnel : 411
 - chapitre : 40 - article : 6574.

28. Convention d'objectifs avec Savigny Rugby Sénart (délibération n° CM_21_046)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la Ville et l'association Savigny Rugby Sénart ;
- **Autorise** le maire à signer la présente convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif pour 2021.

29. Convention d'objectifs avec Savigny Sénart Athlétisme (délibération n° CM_21_047)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la convention d'objectifs entre la ville et l'association Savigny Sénart Athlétisme ;
- **Autorise** le maire à signer la convention ainsi que tous documents relatifs à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif pour 2021.

30. Convention d'objectifs avec La Compagnie du Lac (délibération n° CM_21_048)

Sur proposition du maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité
1 pas de participation au vote : M. BOUDA

- **Approuve** le projet de convention d'objectifs établi avec l'association La Compagnie du Lac ;
- **Autorise** le maire à signer la convention d'objectifs ainsi que tous les documents afférents à cette affaire ;
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget de la Ville pour l'exercice de l'année en cours aux imputations concernées.

2/ Comptes-rendus des décisions du maire et des marchés à procédure adaptée

DÉCISIONS DU MAIRE - Année 2021

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de la délégation de compétences qui lui a été confiée en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

N° projet	Date	Objet
DM_21_004	30 mars 2021	Préemption du droit au bail - Garage de Savigny Gare
DM_21_005	30 mars 2021	Rétrocession d'une concession funéraire à la Ville

MARCHES PUBLICS - Année 2021

Le maire rend compte au Conseil municipal des décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres (articles L2121-12, L2122-22 4° et L2122-23 du code général des collectivités territoriales).

Aucun marché public n'a été conclu entre le conseil municipal du 8 mars et celui du 12 avril 2021.

La séance est levée le lundi 12 avril 2021 à 20h26.

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Toute personne intéressée peut consulter le recueil des actes administratifs de la Commune et en obtenir copie en Mairie, au Secrétariat général et des Assemblées (porte 317), aux heures habituelles d'ouverture des services municipaux.

Diffusion le 20 avril 2021

- Panneaux d'affichage municipaux (9 exemplaires)
- Dossier du Conseil municipal (1 exemplaire)
- Site Internet de la Ville (rubrique « Ma ville/Vos élus »)

Affichage en Mairie du 20 avril 2021 au 24 juin 2021 pour caractère exécutoire.